QUEL AVENIRPOUR LES DÉCHETS?



LES MÉTAUX FERREUX

ET NON-FERREUX, séparés par type de métal, sont fondus et coulés en lingots qui permettront la fabrication de nouveaux alliages.



LES PNEUS sont transformés en poudre de caoutchouc et incorporés dans le bitume ou servent à fabriquer des revêtements de sol ou encore sont rechapés.



LE BOIS peut après broyage, être utilisé pour la fabrication de panneaux de particules.



LES DÉCHETS VÉGÉTAUX sont envoyés sur les plates-formes de compostage. Ils sont broyés, retournés, aérés et arrosés et se transforment en compost.



LES MATÉRIAUX INERTES

RECYCLABLES comme les gravats ou les bétons de démolition, sont broyés et leurs composants sont séparés. Ils sont ensuite réutilisés comme matériaux de construction.



LES PRODUITS ÉLECTRIQUES OU

ÉLECTRONIQUES en fin de vie sont envoyés vers les filières spécialisées pour y être démontés, remis en état ou recyclés.



LES HUILES USAGÉES sont traitées et purifiées dans des installations de régénération afin de servir à nouveau de lubrifiants.



LE VERRE concassé, retrié et broyé en calcin est utilisé pour fabriquer de nouveaux emballages en verre.



LES TEXTILES en bon état sont récupérés et réemployés, transformés en chiffons pour l'industrie ou en matériaux d'isolation.

HORAIRES ET ACCES

DÉCHÈTERIES FIXES

- Du 1^{er} janvier au 31 mars : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- Du 1er avril au 30 septembre : de 9h à 19h, du lundi au samedi
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre : de 9h à 18h, du lundi au samedi
- De 8h30 à 12h le dimanche

SALLAUMINES

(hauteur des véhicules limitée à 2m) Rue de Guînes

GRENAY

ZAL Quadraprac (hauteur des véhicules limitée à 2m) Rue de Condé

PONT-À-VENDIN ZA Canarderie Rue Arthur Thomas



DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE

Du 1^{er} janvier au 28 février : de 12h à 18h
Du 1^{er} mars au 31 octobre : de 13h à 19h

• Du 1er novembre au 31 décembre : de 12h à 18h

COMMUNES	DATES	LIEU
Ablain-Saint- Nazaire	1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi	Ancien silo A1, rue Lancino
Aix-Noulette	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi	Rue des Lombards, parking de l'entrepôt d'Aix
Bouvigny- Boyeffles	1 ^{er} et 3 ^{ème} Iundi	Place Patoux, parking de la salle des sports
Carency	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi	Parking du stade Boursier, rue d'Ablain
Givenchy-en- Gohelle	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi	Rue de l'Egalité (près du cimetière)
Gouy-Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi	Place de la Mairie
Servins	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi	Place du Jeu de Paume
Souchez	1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi	Route de Carency
Villers-au-Bois	2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi	D58 en direction de Carency (près des bornes d'apport volontaire)
Vimy	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi	Rue du Général Barbot (derrière la plateforme Intermarché)



DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHÈTERIE FIXE



PNEUMATIQUES ET TÔLES EN FIBROCIMENT

(uniquement à Sallaumines et Pont-à-Vendin)









GROS CARTONS

BATTERIES

GRAVATS





MÉTAUX

DÉCHETS VÉGÉTAUX

(TONTES DE PELOUSE. TAILLES DE HAIES. FEUILLES MORTES,...)

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS **ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**

ENCOMBRANTS (MEUBLES, MATELAS,...)

BOIS

DÉCHETS MÉNAGERS

SPÉCIAUX (HUILES, PILES, PHYTOSANITAIRES,

PEINTURES, ACIDES,...)

DÉCHÈTERIE ITINÉRANTE







DÉCHETS VÉGÉTAUX

(TONTES DE PELOUSE, TAILLES DE HAIES, FEUILLES MORTES,....







APPAREILS MÉNAGERS



DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

(HUILES ALIMENTAIRES, PILES, PHYTOSANITAIRES, PEINTURES, ACIDES,...)



ENCOMBRANTS (BOIS, MATELAS,...)

DÉCHETS

GRAVATS

Bonbonnes de gaz - Pneus jantés -Déchets médicaux

CONSIGNES ET CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers

- dans la limite de 16 passages par an
- dans la limite de 3m³ par jour
- dans la limite de volume pour certains types de déchets. Vous retrouverez le détail de ces quotas dans la rubrique déchèterie de notre site internet.

COMMENT UTILISER VOTRE CARTE?

Vous devez impérativement être muni de votre carte pour accéder aux déchèteries. En effet, les déchèteries sont équipées d'un système de gestion informatisé. A l'entrée, un lecteur de carte permet d'actionner la barrière et enregistre en même temps votre n° d'usager et votre commune. L'ensemble de vos dépôts sur la plateforme est également contrôlé et enregistré.

En cas de perte, de vol ou de déménagement, vous devez faire une déclaration au numéro vert, ceci afin de rééditer une nouvelle carte et/ou de faire les modifications nécessaires.

UN ACCÈS RÉGLEMENTÉ

Le Réseau de déchèteries est soumis à un règlement intérieur fixant l'ensemble des conditions d'accès, de circulation et d'utilisation des équipements ainsi que le rôle des agents d'accueil. Ceux-ci disposent d'une main courante destinée à recueillir et signaler tous désagréments et incidents survenant sur les sites. Le règlement intérieur est consultable auprès de l'agent d'accueil et sur notre site

dechets-info-services.agglo.lenslievin.fr



SITE SOUS VIDÉO-SURVEILLANCE



RÉCUPÉRATION INTERDITE



ROULEZ **AU PAS**



DE FUMER



VÉHICULES DE MOINS DE 2M **DE HAUTEUR**



ATTENTION **AUX CHUTES**



UNIQUEMENT

